



par
Arsud

La
Fabrique
de Formation

Une série de carnets sur les sujets et enjeux majeurs du secteur culturel, pour accompagner les artistes et les entrepreneurs dans le développement de leurs projets.



Les carnets d'Arsud



LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET
HARCÈLEMENT SEXISTES ET SEXUELS

Lutter contre les VHSS, une obligation légale !



Lutter contre les Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels (VHSS) est l'affaire de tous. A travers le plan de lutte mis en place par le ministère de la Culture, des obligations légales s'imposent aux acteurs du secteur culturel. L'attribution des aides financières est désormais conditionné par le respect d'engagements pris en matière de prévention et de lutte contre les VHSS tel que celui de se former, prévenir et agir.

Un peu d'histoire

2017 : lancement du plan de lutte contre les VHSS (*↗ loi du 3 août 2018 visant à renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes*)

2018 : création de la cellule d'écoute Audiens

2019 : actions de formation dans les établissements publics et d'enseignement supérieur culture

2021 : extension du plan de lutte contre les VHSS au secteur de la culture

2022 : conditionnement des aides d'Etat au respect des 5 engagements

Les 5 engagements qui conditionnent le versement des subventions

Depuis janvier 2022, le ministère de la Culture (et ses établissements publics tels que le CNM, CNC et CNL) conditionne le versement de ses aides financières au respect de ces cinq engagements :

1. Respecter les obligations légales en matière de prévention et de lutte (désigner une personne référente...)
2. Former au moins la direction, les encadrants et les personnes référentes
3. Sensibiliser les équipes (créer des supports de communication...)
4. Accompagner les témoins ou victimes (créer un guide pratique...)
5. Évaluer les actions mises en place (avec un questionnaire anonyme...)

↗ Plan de lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant

↗ Plan de lutte contre les VHSS dans les arts visuels

Des outils pour passer à l'action

Formation “Prévenir et lutter contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel au travail”

Proposée par Arsud, cette formation permet la montée en compétences de la direction, des encadrants, des responsables des ressources humaines, des personnes désignées référentes ainsi que l'ensemble des employés au respect des 5 engagements et à la préparation de leur mise en œuvre. En partenariat avec l'ADRIC – Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté qui contribue à lutter contre les violences, le racisme et les discriminations par l'accompagnement formatif des acteurs locaux.

↗ Découvrir la formation

Lutter contre les VHSS, une obligation légale !



Cellule d'écoute psychologique et juridique d'Audiens

Cette cellule propose à la fois un soutien psychologique dispensé par des psychologues professionnels et une orientation vers des consultations juridiques spécialisées assurées par une plate-forme d'avocats. Accessible gratuitement, elle est ouverte à l'ensemble des salariés permanents et intermittents des secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, du cinéma, du jeu vidéo, des arts visuels et du livre.

➤ *Consulter*

Boîte à outils des syndicats salariés et employeurs du spectacle

En octobre 2022, les partenaires sociaux de la CCNEAC (Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles) ont signé unanimement un accord et réalisé une boîte à outils commune. Composée de quatre volets : employeur, victime, témoin et « personne mise en cause », elle fournit à l'ensemble des parties prenantes l'information relative à ces situations et leur permet de réagir de façon adéquate.

➤ *Télécharger la boîte à outils*

Fiches du Centre National de la Musique

Le Centre National de la Musique réalise des fiches pratiques qui s'adressent aux personnes travaillant dans le secteur de la musique et des variétés permettant d'identifier et prévenir les violences sexistes et sexuelles.

➤ *Consulter*

Dispositif SAFER

SAFER accompagne les organisateurs d'événements à la mise en place d'un dispositif à destination du public (une application d'alerte, un stand, outils de sensibilisation...).

➤ *Lire*

Plateforme RIDER.E

La coopération d'acteurs culturels RIDER.E propose une charte et ses fiches pratiques pour la rédaction des contrats techniques des artistes.

➤ *Lire*

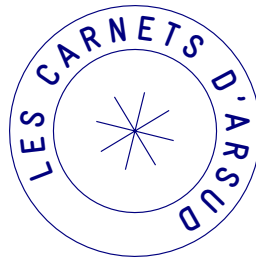
Guide du Festival d'arts lyriques d'Aix-en-Provence

Le festival d'Aix s'engage contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de discrimination en réalisant un guide pratique.

➤ *Découvrir*

Plus de ressources

D'autres ressources sont à consulter sur ➤ *La Base d'Arsud*



Prévenir et lutter contre les Violences et le Harcèlement Sexiste et Sexuel au travail

La Fabrique de Formation d'Arsud

Session de formation - automne 2024

Margaux Ellis - 06 25 32 82 58

Linda Tali - 06 76 35 40 50

fabriqueformation@arsud-regionsud.com



par
Arsud

La
Fabrique
de Formation